

Liberté Égalité Fraternité

« L'ÉCOLE À L'ÉPREUVE DU VOYAGE »

SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SCOLARISATION DES EFIV (2022-2023) (DIHAL – DGESCO)

Académie de Nantes Journée académique EFIV – Lycée David d'Angers

31/01/2024



- En France métropolitaine, environ 400 000 personnes dites « gens du voyage » vivent de manière nomade ou semi-nomade, principalement en caravane.
- Très largement discriminés en raison de leur mode de vie, les gens du voyage sont pourtant des citoyens français à part entière :
 - Leur statut a été pleinement reconnu en 2017 à la faveur de l'entrée en vigueur de la loi Egalité et citoyenneté avec l'abrogation du régime juridique spécifique et discriminatoire de 1969 qui imposait la détention de titres de circulation et l'obligation de rattachement à une commune.
 - Un hommage national a été rendu aux « nomades » internés en France entre 1940 et 1946 par le Président de la République le 29 octobre 2016 à Montreuil-Bellay.
 - Signée le 22 septembre 2016, une charte Culture « Gens du Voyage et Tsiganes de France » vise à faire connaître et à protéger la culture des gens du voyage et à favoriser leur participation à la vie culturelle.
- Ces personnes bénéficient en France de politiques spécifiques d'accompagnement de leur mode de vie.

Les missions de la DIHAL en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage

- La loi Besson de 2000 prévoit la création d'aires et de terrains par les collectivités territoriales dans le cadre du schéma départemental. Ce schéma prend en compte les enjeux d'insertion professionnelle, de scolarisation, d'accès aux droits et à la santé des familles vivant sur ces aires et terrains.
- Une stratégie interministérielle en faveur des gens du voyage est engagée depuis 2013 et pilotée intégralement par la DIHAL depuis 2021.
- Le pôle Gens du Voyage a pour mission de piloter la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage et d'assurer le secrétariat et l'animation de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage sur les thèmes de l'éducation, de la santé, de l'inclusion, des questions mémorielles, de la participation des gens du voyage et de la lutte contre les discriminations à leur encontre.

GOUVERNEMENT



- La Dihal est point de contact national pour le Conseil de l'Europe et pour l'Union Européenne sur les questions relatives à « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms et des gens du voyage » au sein du groupe ADIROM (Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage) rattaché au Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI).
- La Dihal a piloté l'élaboration et assure la mise en œuvre de la Stratégie française 2020-2030 en réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms »

La CNCGDV (Commission Nationale Consultative des Gens Du Voyage)

- > Une commission qui exerce une compétence consultative et fait des propositions sur :
 - les projets de textes législatifs et réglementaires
 - les programmes d'action ayant pour objet les droits, l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage.
- 7 groupes techniques ont été formés qui se réunissent régulièrement : mémoire, emploi et formation, scolarisation, habitat, santé, grands passages, domiciliation.
- Le groupe technique « scolarisation » s'est réuni à 8 reprises depuis 2020. Interrompu pendant la crise sanitaire, il a été relancé au début de l'année 2022 avec des objectifs ambitieux et une visée opérationnelle.

GOUVERNEMENT



La scolarisation des EFIV : état des lieux

> Une évolution favorable...

- en 2012, la Cour des comptes constatait une réponse insuffisante aux difficultés de scolarisation des gens du voyage du fait du mode de vie itinérant, des conditions de stationnement et d'une prise en charge disparate.

- en 2017, elle constatait « une scolarisation mieux encadrée » grâce à une circulaire dédiée aux EFIV publiée en octobre 2012 par le ministère de l'éducation nationale (circulaires 2012-142) visant à « favoriser la fréquentation régulière d'un établissement scolaire dès l'école maternelle, à améliorer la scolarité des élèves et à prévenir la déscolarisation » par la mise en œuvre d'un pilotage au niveau national, académique, départemental et local.

- La Cour faisait néanmoins était de **difficultés persistantes dans la scolarisation au niveau de** l'école maternelle et de l'enseignement secondaire et d'un recours massif au CNED pour l'enseignement secondaire, « sans possibilité d'en juger les résultats ».

> ... freinée par la crise sanitaire de 2020

- Avec le retour en classe de l'ensemble des élèves à la rentrée 2021-2022, la situation concernant la scolarisation des EFIV s'est dégradée pour 54% des répondants à l'enquête menée par la DGESCO auprès des services académiques dans le cadre du PNF EFIV de mars 2022.

- Après la crise sanitaire, **un paysage contrasté d'un département, d'un environnement local, d'un niveau scolaire à l'autre et selon la diversité des dispositifs mis en place, les liens** école-famille **préexistants, la présence ou non d'un accompagnement à la scolarisation sur les aires d'accueil**, notamment en maternelle...

Quelles perspectives pour l'avenir :

- L'enquête réalisée en amont du PNF a révélé que les partenariats extérieurs et associatifs étaient considérés comme plutôt efficaces, voire très efficaces par 90% des répondants 96% ont déclaré s'appuyer sur ce type de partenariat.
- Un enjeu pour la commission consultative : élargir le cadre de la réflexion afin d'envisager la question de la scolarisation au prisme du maillage des acteurs au sein d'un territoire.

Groupe de travail scolarisation EFIV DIHAL-DGESCO 2022-2023

- > Objectif : Inclusion scolaire dans cadre du droit commun ; pour cela :
 - favoriser **la scolarisation des élèves en établissement** et accompagner l'évolution des conditions d'accès au CNED réglementé ;
 - augmenter le taux de scolarisation des petits dès trois ans et des élèves de niveau collège.
 - faciliter la mise en œuvre du décret IEF -CNED
- <u>Enjeu</u>: faire participer tous ceux que le processus de scolarisation peut concerner à des degrés divers en centrant la réflexion, non sur la pédagogie, mais sur les problématiques d'« aller vers les familles » et d'accompagnement des enfants vers l'école ainsi que sur les conditions administratives et matérielles d'accès à l'éducation.

Modalités d'organisation:

GOUVERNEMENT

- Cinq départements ciblés : l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire, la Meurthe-et-Moselle, la Seine-et-Marne et la Vienne

- Une réflexion associant des **professionnels de l'école**, des **associations** représentantes de voyageurs, des **élus** et **représentants d'EPCI**, des **conseils départementaux**, des **sociétés gestionnaires d'aires d'accueil**, des **associations en charge de l'accompagnement** des familles...

3101/2024

Six ateliers :

- Les étapes de l'aire d'accueil à l'école
- La scolarisation dans le schéma des aires d'accueil
- Scolarisation et stationnement hors aires d'accueil
- Les conditions d'une entrée à l'école et d'une continuité scolaire réussies
- L'instruction en famille pour les familles en grande itinérance
- La dimension scolaire dans l'action associative

Cinq préconisations pour quatre engagements :

- 1. Identifier tous les enfants partout où ils se trouvent ;
- 2. Développer des actions d'« aller vers » les familles et accompagner les enfants vers l'école ;
- 3. Faciliter l'accueil et la scolarisation des enfants en établissements
- 4. Prévenir la déscolarisation en cas de départ ou dans toute autre situation susceptible d'entraîner une rupture.

GOUVERNEMENT





 Développer un partenariat régulier entre tous les acteurs concernés par la scolarisation





 Accueillir et accompagner les familles et les enfants à toutes les étapes de leur séjour



Préconisation 3 :

– Sécuriser la continuité du parcours scolaire



Préconisation 4 :

- Harmoniser les pratiques d'un territoire à l'autre





 Renforcer les moyens financiers dédiés à l'accompagnement social des familles

MERCI...